

« Les tickets commerçants – Charte de protection des données personnelles

La présente « Charte de confidentialité » a pour objet d'informer les participants de l'action de soutien aux commerçants organisée par la Ville de Dinant, de ses modalités de collecte, de traitement et de protection de leurs données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux législations nationales en vigueur.

En participant à cette action, chaque participant reconnaît (1) avoir pris connaissance de cette charte et (2) donne son consentement explicite pour que la Ville de Dinant via son Agence de Développement Local puisse les contacter en cas de tirage au sort pour le remboursement de son ticket de caisse.

Article 1 - Collecte des données

Dans le cadre de « Les tickets commerçants » la Ville de Dinant peut collecter les données suivantes :

- Informations de contact : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail.
- Images : photos des tickets de caisse (nature des achats, date et heure des achats, montants, etc.)

Article 2 - Finalité du traitement

Les données collectées sont utilisées uniquement à des fins de sélection et contact des gagnants.

Article 3 - Base légale du traitement – nécessité d'un consentement explicite pour l'analyse

Les données sont traitées sur la base du consentement explicite donné par les participants lors de leur inscription « Les tickets commerçants »

Les participants doivent être conscients que, sans ce consentement explicite, ils ne pourront pas participer à l'action. Si un participant ne souhaite pas donner son consentement explicite pour le traitement de ses données comme décrit, il doit renoncer à participer à l'action.

Article 4 - Durée de conservation

Les données collectées dans le cadre de cette action seront conservées jusqu'à deux semaines après la fin de l'action.

Article 5 - Droits des participants

Conformément au RGPD, chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier, de supprimer ses données, ainsi que le droit de retirer leur consentement explicite. Les demandes peuvent être adressées à l'Agence de Développement Local via l'adresse email : adl@dinant.be.

Article 6 - Révocation du consentement explicite

Le participant peut révoquer son consentement au traitement de ses données à tout moment, en envoyant une demande écrite ou un mail à l'Agence de Développement Local. Cependant,

la révocation du consentement n'affectera pas la légalité du traitement basé sur le consentement avant sa révocation et sa participation à l'action sera annulée.

Article 7 - Référence à la présente Charte

Cette charte est accessible à tous les participants via le formulaire d'inscription « Les tickets commerçants » à Dinant et doit être explicitement acceptée individuellement par chaque participant avant leur inscription.

Article 8 - Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier la présente « Charte de confidentialité » à tout moment. Toute modification sera communiquée aux participants et leur consentement sera sollicité si nécessaire.

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Fait à le..... 2024